



## Sensibilisation aux effets du changement climatique sur le milieu littoral

### Appel à projets artistiques : Accompagnement théâtral autour du climat

**2026-2027**

**Date limite de remise des projets : 30 janvier 2026**

#### Référent·es

**Guillaume HÉDOUIN** (02 33 71 65 39 – [ghedouin@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:ghedouin@parc-cotentin-bessin.fr))

**Victorine SWERTVAEGHER** (02 33 71 62 45 – [vswertvaegher@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:vswertvaegher@parc-cotentin-bessin.fr))

#### **PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN**

2071 route de Saint Côme

Saint-Côme-du-Mont

50500 CARENTAN-LES-MARAIS

Tél. : 02 33 71 61 90

# 1. CONTEXTE

L'appel à projet prévoit le recrutement d'une structure pour accompagner des classes dans la réalisation d'une pièce de théâtre en lien avec le projet d'adaptation de la Côte Est du Cotentin au changement climatique. Une association d'éducation à l'environnement interviendra pour apporter les connaissances sur les enjeux climatiques locaux. Le dispositif comprend à minima les étapes suivantes : initiation à l'écriture, élaboration collective du scénario, répétitions encadrées, organisation d'une représentation publique en clôture du projet.

## 1.1. Contexte général

Le changement climatique génère, entre autres phénomènes, une montée inéluctable des océans. Les terrains littoraux et arrière-littoraux, où sont présents d'importants enjeux humains, patrimoniaux, économiques et naturels seront fortement impactés par ce phénomène engendrant des risques de submersion accrue, un recul du trait de côte, une salinisation des eaux souterraines ainsi que des problèmes de gestion des eaux de surface.

La côte Est du Cotentin, s'étirant sur 65 kilomètres entre Réville et Les Veys, comprend 19 000 hectares de marais et terres agricoles sous l'actuel niveau marin (jusqu'à moins 2 mètres), ce qui rend ce territoire particulièrement vulnérable à l'élévation du niveau marin.

Avec la hausse du niveau marin et l'accentuation des tempêtes, le changement climatique va amplifier la vulnérabilité de la Côte Est du Cotentin: submersion marine, érosion, élévation et salinisation des nappes phréatiques littorales, inondations.

## 1.2. Le projet d'adaptation de la Côte Est au changement climatique

En 2017, la Communauté de communes de la Baie du Cotentin (CCBDC) et la Communauté d'agglomération du Cotentin (CAC) ont décidé avec l'appui du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (PnrMCB) de répondre à l'appel à projet de la Région Normandie « Notre Littoral pour Demain ». Cette démarche a permis de bâtir collectivement une stratégie de gestion durable du littoral pour anticiper les changements en repensant l'aménagement des espaces littoraux et en s'adaptant aux risques.

Depuis le 1er janvier 2024, grâce au soutien de l'Union Européenne (FEDER), un nouveau projet d'une durée de 3 ans a été lancé avec trois volets :

- **un volet « Aménagement du territoire »** concerne les actions visant à préparer le territoire à l'émergence d'opérations de relocalisation.
- **un volet « Adaptation des activités »** doit permettre d'engager un travail concerté autour de l'adaptation des activités économiques, notamment agricoles et des habitations.
- **un volet « Sensibilisation »** comprend deux actions permettant de créer une dynamique d'acceptation des changements à venir en poursuivant l'acculturation des différents publics.

C'est dans le cadre de ce dernier volet que le PnrMCB souhaite engager un travail auprès de plusieurs écoles du territoire afin de sensibiliser les publics scolaires aux enjeux du changement climatique sur notre littoral et qu'ils puissent être des vecteurs de diffusion de la culture du risque grâce à la réalisation d'une pièce de théâtre en fin de parcours.

### **1.3. Le Maître d’Ouvrage**

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est Maître d’Ouvrage de la prestation, dénommé PnrMCB.

Le projet d’adaptation de la Côte Est au changement climatique est co-porté par la CAC, la CCBDC et le PnrMCB.

## **2. OBJET DE L’APPEL À CANDIDATURE**

Accompagner jusqu’à 5 classes dans la création d’une pièce abordant les conséquences du changement climatique sur le littoral et notamment l’élévation du niveau des mers.

Le défi : imaginer la vie en 2100 avec 1,1 mètres d’eau en plus, et traiter ce sujet grave par le biais de saynètes humoristiques, sans minimiser l’ampleur du phénomène.

Mission confiée à la structure :

- Transformer les connaissances acquises par les élèves en les accompagnant dans l’écriture et le jeu de scènes, fidèles à leurs imaginaires.
- Initier les enfants à l’écriture, au jeu et à la mise en scène.
- Accompagner chaque classe jusqu’à la présentation publique de la pièce.

Attendus de la candidature :

- Une méthodologie claire pour travailler avec les enfants (collecte des idées, écriture, répétitions).
- Une vision artistique originale et adaptée au jeune public.
- Des propositions pour la forme de restitution (durée, format, mise en scène).

L’accompagnement devra prendre en compte l’apport de connaissance de l’association d’éducation à l’environnement retenue. Une mise en cohérence des séquences et du planning avec celle-ci sera à prendre en compte.

## **3. NATURE DES PUBLICS**

L’encadrement des animations éducatives concerne les élèves de cycle 3 primaire (CM1 et CM2).

La structure retenue veillera à prendre en compte la diversité des profils des élèves de manière à toujours adapter ses interventions.

## **4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE, FORMATS, DURÉES ET CONTENUS DES ANIMATIONS**

### **4.1. Sélection des classes**

Le Maître d’Ouvrage présentera le projet et lancera l’appel à candidature aux écoles pouvant bénéficier de ce dispositif.

Le nombre de classes retenue sera déterminé en fonction du budget alloué pour cette action et du nombre de candidatures déposées par les enseignants (maximum 5 classes).

La structure devra co-construire le projet pédagogique avec les enseignants sélectionnés.

### **4.2. Déroulé des animations**

Les animations auront lieu durant la période scolaire 2026-2027, soit entre septembre 2026 et juin 2027.

Les enseignants sont les porteurs du projet et des objectifs pédagogiques de leur classe. La structure retenue pour cette prestation co-construira les séquences pédagogiques avec chacun des enseignants.

La structure présente dans sa proposition le déroulement type d'un projet à l'année.

Le Maître d'Ouvrage pourra accompagner le prestataire retenu pour faire du repérage sur le territoire et apporter des éléments de contexte.

#### **4.3. Livrables**

Un livret contenant la pièce et les différentes instructions pour la monter et la jouer sera fourni en fin de séquence.

#### **4.4. Suivi, animation et rôle des parties prenantes (prestataire artistique, pédagogique et enseignants)**

Les prestations seront encadrées par le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin.

Des réunions ou des temps d'échanges, afin de faire le point sur les conditions d'exécution du marché, seront organisées environ 1 fois par mois avec le groupe de référents.

Un calendrier prévisionnel des rôles de chacun sera établi à la suite des échanges avec l'association d'éducation à l'environnement et les enseignants.

Une douzaine de réunions d'échanges sont à prévoir, elles seront organisées par le PnrMCB.

#### **4.5. Évaluation de l'action**

Afin d'évaluer le projet, les enseignants compléteront un questionnaire à la fin du projet et une réunion bilan sera organisée avec le Maître d'Ouvrage.

### **5. LA CANDIDATURE**

Le candidat adressera au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin :

- **Une note d'intention** (méthodologie, approche artistique, expérience avec le jeune public).
- **Une présentation** de la compagnie et de son équipe.
- **Une proposition budgétaire** (honoraires, déplacements, matériel éventuel). Elle devra comprendre le coût fixe du montage du projet (préparation, recherche, méthode, etc.) ainsi que le coût d'accompagnement pour chaque classe afin de répondre à la variation du nombre de classes répondant au projet.

La candidature devra être réceptionnée le **vendredi 30 janvier 2025 au plus tard**. Elle peut être envoyée par mail ([ghedouin@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:ghedouin@parc-cotentin-bessin.fr) et [vswertvaegher@parc-cotentin-bessin.fr](mailto:vswertvaegher@parc-cotentin-bessin.fr)).

Les candidatures communes entre différentes structures sont acceptées à condition d'avoir un porteur référent pour les échanges et la coordination du projet.

Le Maître d'Ouvrage se tient à disposition afin de répondre aux différentes interrogations des candidats par téléphone ou mail.